

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 22 février 2022

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	14
PRESENTS	11
VOTANTS	11

**DATE DE LA CONVOCATION**

16 février 2022

**OBJET**

Délibération N°2022-14

**PRIME**

**MARS 2022**

**AGENTS**

**CONTRATS**

**AIDES**

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux février à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BRIANCEAU, GANDAIS, GOUEDARD, HEBERT, JUSZEZAK, LEONARD, MATHIAS, NETZER, PINART.

**Etaient absents excusés :** Mrs BOUILLAULT, COLLET et GOUSSIN.

**Egalement présents :** Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur GOUEDARD a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER explique aux membres du bureau syndical que 6 de nos agents n'ont pas de primes sur leur salaire. Or ces agents en contrats aidés méritent d'être récompensés au même titre que les autres agent qui le sont par le CIA sur les salaires de mars 2022.

Dans le tableau ci-dessous vous trouverez la liste des agents concernés ainsi que les montants que nous souhaitons verser.

LICCIARDI Clément	Agent de déchèterie	100 € Brut
COMINOTTO David	Rippeur/Chauffeur remplaçant	300 € Brut
HOULLIER Patrice	Rippeur	100 € Brut
TESSIER Alexandre	Agent de communication	400 € Brut
MARIE Léa	Conductrice d'Engins	350 € Brut
COCHON Dylan	Rippeur/Chauffeur rempl	100 € Brut

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident la proposition de la liste et des sommes attribuées pour le versement de la prime sur mars 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

